Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260519-CCAS_2026_01_03-DE

Date de convocation : 12/05/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 11
- Présents : 9
- Absents : 2

Département d'Ille et Vilaine
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Président.

Assistaient à la séance : M. Lionel HENRY, Mme Stéphanie AMINOT, Mme Carole DORVAL, M. Matthieu DAY, Mme Martine PIROT, Mme Anne MARGOLIS, Mme Catherine BEAUDE, M. Olivier CROLUS, M. Daniel LOUVET.

Excusés : Mme Morgane CALVEZ, M. Didier ECHELARD

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie AMINOT

N° 2026-01-03 :	**BP 2026**
Rapporteur :	**M. HENRY**

Le Président présente le budget primitif 2026 et le soumet au vote.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
60623 (Alimentation)	200,00 €	752 Revenu location	210,00 €
6188 (Cotisation obligatoire mb du CCAS)	200,00 €	774 Subvention exceptionnelle BP Commune	4 300,00 €
6232 (Repas)	5 000,00 €	7788 Produits divers (chèques repas)	156,41 €
63512 (Impôt)	100,00 €	002 résultat reporté	833;59 €
TOTAL	**5 500,00 €**	**TOTAL**	**5 500,00 €**

Section de fonctionnement : 5 300,00 euros
Section d'investissement : 0,0 euros.
Total du budget : 5 300,00 euros.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260519-CCAS_2026_01_03-DE

Délibération

Après délibération, le conseil d'administration, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 7 mai 2025.

Fait le 1er juin 2026

Le Président,

Lionel HENRY